

**ASSOCIATION REY LEROUX  
LE CARFOUR  
35340 LA BOUEXIERE**

**RENNES**

276, rue de Châteaugiron  
CS 76308  
35063 RENNES CEDEX  
Tél : 02.99.86.31.31  
rennes@geirec.com

**SAINT-GRÉGOIRE**

11, parc de Brocéliande  
BP 76203  
35762 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX  
Tél : 02.99.14.33.14  
saint.gregoire@geirec.com

**NANTES**

127, rue Robert Schuman  
44800 ST-HERBLAIN  
Tél : 02.51.25.22.22  
nantes@geirec.com

**LORIENT**

18, rue de Kerhoas  
56260 LARMOR-PLAGE  
Tél : 02.97.87.22.22  
lorient@geirec.com

**BELLE-ÎLE EN MER**

1, rue de Verdun  
56360 LE PALAIS  
Tél : 02.97.31.51.79  
belle-ile@geirec.com

**CONCARNEAU**

5 bis, rue des Ecoles  
29900 CONCARNEAU  
Tél : 02.98.50.76.75  
concarneau@geirec.com

## RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### Exercice clos au 31/12/2022

**SAS GEIREC**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique  
276, rue de Châteaugiron – CS 76308  
35063 RENNES CEDEX

## SOMMAIRE

- ⇒ **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**
  
- ⇒ **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**
  
- ⇒ **Comptes annuels au 31 DECEMBRE 2022**

**ASSOCIATION REY LEROUX**

**Le Carfour  
35340 LA BOUEXIERE**

---

SIREN 777 657 016

**RAPPORT SPECIAL**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

---

Exercice clos au 31/12/2022



**SAS GEIREC**

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

276, rue de Châteaugiron – CS 76308

35063 RENNES CEDEX

Au Président,  
Aux Membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

#### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT**

---

En application des dispositions de l'article R 314.59 du code de l'action sociale et des familles, nous vous communiquons les conventions qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application de l'article L.612-5 du code de commerce.

#### **Convention n°1 :**

#### **Conventions de mises à disposition avec l'Association AR'ROCH**

#### **\* Administrateurs concernés**

Mr Jean-Dominique TORTUYAUX, Président des Associations REY LEROUX et AR ROC'H,  
Mmes Marie-Thérèse LORRANS et Françoise LE TALLEC, administratrices dans les deux associations.

\* Nature et objet

Nature de la convention	Objet	Date de signature	Durée	Montant
Convention de mise à disposition	Mise à disposition de Yoan DURAND pour 0,20 ETP	20/05/2020 Avenant du 19/10/2022	Du 01/09/2019 au 31/12/2022	11 482
Convention de mise à disposition	Mise à disposition de Vincent MOUSSET pour 0,40 ETP	20/05/2020 Avenant du 27/10/2021	Du 01/09/2019 au 31/12/2022	62 257
Convention de mise à disposition	Mise à disposition de Ronan DINET pour 0,40 ETP	20/05/2020 Avenant du 01/01/2022	Du 01/03/2021 au 31/12/2022	33 689
Convention de mise à disposition	Mise à disposition de Denis SOTINEL pour 0,20 ETP	20/05/2020 Avenant du 30/07/2021	Du 25/05/2020 au 31/12/2022	8 530
Convention de mise à disposition	Mise à disposition de Myriam ORHANT pour 0,12 ETP	18/12/2019 Avenant du 01/07/2022	Du 01/01/2020 au 31/12/2022	7 159
Convention de mise à disposition	Mise à disposition de Stéphanie DUVAL pour 0,80 ETP	01/04/2022	Du 01/04/2022 au 30/06/2022	4 095
Convention de mise à disposition	Mise à disposition de Emeline GUERIN pour 0,80 ETP	01/04/2022	Du 01/04/2022 au 30/05/2022	2 495
Convention de mise à disposition	Mise à disposition de Joël FEUGUEUR pour 0,57 ETP	01/09/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2024	10 782
Convention de mise à disposition	Mise à disposition de Florian GROSDÉMOUGE pour 0,80 ETP	01/10/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2024	9 942
Convention de mise à disposition	Mise à disposition de Sami PALM pour 0,57 ETP	12/09/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2024	3 530
<b>TOTAL CONVENTION DE MISES A DISPOSITION</b>				<b>153 961</b>

\* Importance des prestations fournies

L'Association AR'ROCH a facturé 153 961 € relatifs aux mises à disposition à l'Association REY LEROUX.

**Convention n°2 :**

**Convention d'animation avec la communauté de communes du Pays de Liffré**

\* Administrateur concerné

Mr PIQUET Stéphane, Administrateur

\* Nature et objet

Selon la convention signée, l'association REY LEROUX a réglé des prestations concernant une mission d'animation sportive adaptée au public handicapé avec Liffré-Cormier Communauté, dont Monsieur Stéphane PIQUET est Vice-Président, au cours de l'année 2022.

\* Importance des prestations fournies

Liffré-Cormier Communauté a facturé 5 089 € à l'Association REY LEROUX au cours de l'année 2022.

Fait à RENNES,  
Le 7 juin 2023

**SAS GEIREC**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Représentée par :

**Laure MAUDET**

Commissaire aux Comptes

**ASSOCIATION REY LEROUX**

**Le Carfour  
35340 LA BOUEXIERE**

---

SIREN 777 657 016

**RAPPORT  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

**Exercice clos le 31/12/2022**



**SAS GEIREC**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

276, rue de Châteaugiron – CS 76308  
35063 RENNES CEDEX



**Au Président,  
Aux membres de l'Association,**

## **Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association REY LEROUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

---

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice : les subventions, le rapprochement entre les comptes de produits et les conventions afin de nous assurer de l'exhaustivité et de la mesure des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



## Vérifications spécifiques

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 avril 2023.





## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES,  
Le 7 juin 2023,

**SAS GEIREC**

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Représentée par :

**Laure MAUDET**

Commissaire aux Comptes



**ASSOCIATION REY LEROUX**

**Le Carfour  
35340 LA BOUEXIERE**

---

SIREN 777 657 016

**COMPTES ANNUELS**

---

Exercice clos le 31/12/2022



ASSOCIATION  
REY-LEROUX

# DOSSIER COMPTABLE D'ANALYSE FINANCIERE ET DE GESTION

Exercice  
du 01/01/2022 au 31/12/2022

Association REY-LEROUX, déclarée en 1908, reconnue d'utilité publique le 12.12.1928.

ASSOCIATION REY-LEROUX  
Le Carfour  
35340 LA BOUEXIERE

Tél. 02 99 04 47 47  
Fax 02 99 04 47 48

[contact@rey-leroux.com](mailto:contact@rey-leroux.com)  
[www.rey-leroux.fr](http://www.rey-leroux.fr)

GEIREC  
Commissaire aux comptes

# BILAN

## Bilan Actif

Période de 01/2022 à 12/2022

ACTIF	Brut 2022	Amortissement 2022	Net 2022	Net 2021
<b>Actifs immobilisés</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	64 929	62 582	2 347	6 864
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	268 658	168 642	100 016	116 827
Constructions	5 399 435	3 708 318	1 691 117	2 773 887
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 029 099	852 476	176 624	214 826
Autres immobilisations corporelles	1 072 862	734 504	338 358	343 597
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	8 102
Avances et acomptes	0	0	0	0
<b>Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés</b>				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	8 686	0	8 686	8 690
Autres titres immobilisés	201 858	0	201 858	201 858
Prêts	9 075	0	9 075	0
Autres immobilisations financières	12 206	0	12 206	12 206
		0	0	0
<b>TOTAL I</b>	<b>8 066 810</b>	<b>5 526 522</b>	<b>2 540 288</b>	<b>3 686 858</b>
		0	0	0
<b>Actif circulant</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Stocks et en cours	41 562	0	41 562	27 085
Avances et acomptes	5 941	0	5 941	9 622
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	269 214	25 123	244 092	373 545
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	0
Autres créances	2 150 869	0	2 150 869	188 022
Valeurs mobilières de placement	2 837 449	0	2 837 449	2 837 449
Instruments de trésorerie	0	0	0	0
Disponibilités	1 018 412	0	1 018 412	1 873 524
Charges constatées d'avance	61 233	0	61 233	26 176
		0	0	0
<b>TOTAL II</b>	<b>6 384 682</b>	<b>25 123</b>	<b>6 359 559</b>	<b>5 335 424</b>
Frais d'émission des emprunts (III)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0	0	0	0
Ecart de conversion Actif (V)	0	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>14 451 492</b>	<b>5 551 645</b>	<b>8 899 847</b>	<b>9 022 282</b>

# BILAN

## Bilan Passif

Période de 01/2022 à 12/2022

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 079 216	1 079 216
Fonds propres complémentaires	669 684	669 684
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	5 000	5 000
Ecart de réévaluation	0	0
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	502 661	502 661
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	502 661	502 661
Autres réserves	3 248 681	3 248 681
Report à nouveau	-388 233	-367 373
Résultat en attente d'affectation	0	0
Excédent ou déficit de l'exercice	-266 036	-453 747
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>4 850 972</b>	<b>4 684 121</b>
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	27 111	463 034
Provisions réglementées	0	0
Droits de propriétaires - (Commodat)	0	0
<b>TOTAL I</b>	<b>4 878 083</b>	<b>5 147 155</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	277 470	300 000
<b>TOTAL II</b>	<b>277 470</b>	<b>300 000</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	617 656	641 676
<b>TOTAL III</b>	<b>617 656</b>	<b>641 676</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 026 198	1 318 427
Emprunts et dettes financières diverses	2 934	2 822
Avances et acomptes reçus sur commande	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	512 162	605 268
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	860 138	814 813
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	30 591	29 916
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance	694 616	162 206
<b>TOTAL IV</b>	<b>3 126 638</b>	<b>2 933 451</b>
Ecart de conversion Passif (V)	0	0
Comptes en dehors du plan comptable officiel (à analyser)	0	0
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>8 899 847</b>	<b>9 022 282</b>

# COMPTE DE RESULTAT

<b>Compte de Résultat</b>		
Période de 01/2022 à 12/2022		
<b>PRODUITS</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	290	310
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	0	0
Ventes de prestation de service	62 539	68 150
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	8 399 399	7 486 765
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>8 396 899</i>	<i>7 486 765</i>
Versements des fondateurs ou conso de la dot comptable	0	0
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	170 627	170 945
Utilisations des fonds dédiés	61 512	0
Autres produits	53 087	33 575
<b>TOTAL I</b>	<b>8 752 455</b>	<b>7 759 745</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock	0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements	175 568	113 589
Variation de stock	-14 477	8 189
Autres achats et charges externes	2 240 630	2 333 562
Aides financières	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	452 017	398 798
Salaires et traitements	3 803 490	3 590 147
Charges sociales	1 694 740	1 493 355
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	521 298	571 450
Report en fonds dédiés	238 982	0
Autres Charges	693	91
65800000 CHARGES GESTION COURANTE	693	91
<b>TOTAL II</b>	<b>9 112 940</b>	<b>8 509 181</b>
<b>I.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-360 485</b>	<b>-749 437</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	9 898	11 786
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>TOTAL III</b>	<b>9 898</b>	<b>11 786</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	18 326	21 723
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>TOTAL IV</b>	<b>18 326</b>	<b>21 723</b>
<b>2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-8 428</b>	<b>-9 937</b>
<b>3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>-368 913</b>	<b>-759 373</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	221 346	70 297
Sur opérations en capital	917 836	336 451
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	381 516
<b>TOTAL V</b>	<b>1 139 182</b>	<b>788 264</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	206 831	16 482
Sur opérations en capital	827 101	462 690
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	0	0
<b>TOTAL VI</b>	<b>1 033 932</b>	<b>479 172</b>
<b>4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>105 250</b>	<b>309 092</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 373	3 465
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>9 901 535</b>	<b>8 559 794</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>10 167 571</b>	<b>9 013 541</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-266 036</b>	<b>-453 747</b>
Dont résultat sous gestion contrôlée	-265 832	-559 378

## ANNEXES

### INTRODUCTION

L'association Rey Leroux est une association à but non lucratif créée en 1908 et reconnue d'utilité publique. Elle a pour mission principale d'accompagner, de soigner et de mener des actions au profit des enfants et des personnes accueillies dans ses établissements ainsi qu'à leurs familles.

A cette fin :

- Elle veille à offrir aux personnes accueillies, avec leur participation, les soins, la scolarité et l'éducation formalisés dans un projet de vie personnalisé.
- Elle accueille et prend soin d'enfants, d'adolescents, d'adultes, en situation de handicap et/ou malades, et leur garantit un accompagnement médical et social adapté à la complexité de leur situation singulière, en lien étroit avec leurs familles.
- Elle participe par son engagement à l'élaboration du projet médical et médico-social du territoire et contribue à répondre aux orientations attendues par les politiques publiques.

Les établissements IEM, EEAP et SESSAD de l'association Rey Leroux sont agréés par l'ARS et financés par la sécurité sociale.

L'EAM est cofinancé par la sécurité sociale et le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine.

	2022	2021
TOTAL Bilan :	8 899 847 €	9 022 282 €
TOTAL des Produits d'exploitation :	8 752 455 €	7 759 744 €
Résultat Net Comptable :	-266 036€	-453 747€



L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

L'exercice précédent était également d'une durée de 12 mois.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels, qui ont été arrêtés le 17 avril 2023 par le conseil d'administration.

### ✓ Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

L'association a signé un CPOM tel que prévu à l'article L313-11 du code de l'action sociale et des familles en décembre 2020 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour une durée de 5 ans.

Le CPOM s'accompagne d'un contrat de retour à l'équilibre.

### ✓ Conséquences du CPOM sur les comptes

Le passage en procédure EPRD a été effectuée de façon dérogatoire avant la signature du CPOM (soit l'EPRD 2019). L'établissement dispose selon les textes réglementaires et en adéquation avec les conditions du contrat, d'une libre affectation des résultats annuels.

Les comptes comptables relatifs aux résultats sous contrôle des financeurs n'ont plus lieu d'être. Les financeurs ne sont plus autorisés à procéder à des « reprises » de financement lors de la présentation d'excédents, sauf en cas de sous activité.

Sur le même principe, les éventuels déficits ne seront pas compensés par l'ARS.

### ✓ Périmètre des activités

Il n'y a pas eu de changement de périmètre d'activité entre 2021 et 2022.

### ✓ Fin de coopération avec l'association Ar Roc'h

L'association Rey-Leroux, en 2019, en phase de restructuration et de reconfiguration de son périmètre d'activité, avait sollicité l'association Ar Roc'h en vue d'une fusion.

Une convention de mise en commun de moyen a été rédigée en 2019 puis renouvelée en 2021.

La convention de coopération entre Ar Roc'h et Rey-Leroux a été actualisé en cours d'année et prolongée jusqu'au 30/06/2023. Les quotes-parts des professionnels mise à disposition ont également fait l'objet d'une actualisation.

Au regard de l'évolution de la situation de l'association Rey Leroux, le Conseil d'Administration de l'association Ar Roc'h qui s'est réuni le 12 octobre 2022 a décidé de mettre fin au processus de rapprochement avec l'association Rey Leroux. Cette coopération prendra fin le 30/06/2023.

### ✓ Cessions immobilières

Une cession immobilière est intervenue en 2022 :

- Le bâtiment « Carfour »
  - o Cession signée le 28 décembre 2022
  - o Prix de cession : 900 K€
  - o VNC : 827 K€
  - o Solde net : (+) 73 K€

✓ Subventions amortissables devenues sans objet sur l'exercice 2022

Les subventions anciennes inscrites en 131, ont été neutralisées au bilan pour 433 K€.

✓ Ouverture de la MAS en 2023

L'ARS nous a octroyé des crédits sur l'exercice 2022 dans le cadre de l'ouverture d'un nouvel établissement. L'ouverture a été reportée sur 2023 et 235K€ ont été comptabilisés en 689 (Ressources affectées à des dépenses non engagées à la clôture de l'exercice) correspondant au financement du projet MAS afin de constituer des fonds dédiés.

✓ Crédits non reconductibles obtenus en 2022

760K€ de CNR ont été accordés par l'ARS en 2022 dont 571,5K€ enregistrés en PCA et 162K€ de comptabilisé en produits sur l'exercice.

- Permanents syndicaux : 25 726 €
- Dépenses liées au personnel : 616 006 €
- Situation Critique : 87 900 €
- Molécules onéreuses : 30 000 €

✓ Autres subventions d'équipement en cours d'amortissement sur l'exercice 2022

Subvention de la Fondation SOMMER

- Montoir équilibre pour le manège  
Montant versé : 9 800 €  
Elle concerne tous les établissements et a été reprise en une seule fois
- Escargoline (calèche à trois roues) pour le manège  
Montant prévu : 15 K€  
Versé en 2022 : 5K€  
Elle concerne tous les établissements

✓ Reprise de fonds dédiés sur l'exercice 2022

En décembre 2018, l'association a reçu un versement de la part de l'ARS de 300 K€ pour la restructuration et l'extension de la résidence Les Courtils dont :

- 200 K€, destinés à diminuer la charge locative et versés au bailleur, SA HLM les Foyers. Le versement a été effectué en 2022 et figure en charges exceptionnelles de l'exercice. Elle est compensée par la reprise au compte de résultat du même montant.
- 100 K€ est attribué à l'investissement pour l'association. Une reprise de 61K€ a été effectuée en 2022, pour des investissements dont l'amortissement avait déjà démarré antérieurement

✓ Dons manuels reçus sur l'exercice 2022

L'association « Les Bretz'elles' » a versé à l'association Rey-Leroux pour les établissements IEM et EEAP la somme de 5 k€.

La destination de ce don :

- o Participation à certaines dépenses de la fête de l'été (location d'une station photomaton et d'un spectacle)
- o Pour le solde, la décision d'affectation devra être prise en 2023.

## Principes et méthodes comptables

« Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association et de garantir la qualité et la compréhension de l'information. »

Les comptes présentés intègrent le nouveau Règlement défini par l'Autorité des Normes Comptables ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les principes comptables sont :

- o Le principe de continuité d'activité,
- o Le principe de régularité et de sincérité,
- o Le principe de prudence,
- o Le principe de permanence des méthodes,
- o Le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture,
- o Le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables relatives aux associations du secteur médico-social :

- o ANC 2018 – 06, ANC 2019-04 et règlements ultérieurs modifiant l'ANC N° 2014-03
- o M22 Bis

✓ Permanence de méthode comptable

L'ANC 2018-06 applicable à partir du 01/01/2020, a été mis en œuvre au cours de l'exercice comptable 2020, comme l'impose la réglementation. Il n'a pas été appliqué de changement de méthode au cours de l'exercice 2022.

✓ Fonds dédiés

## Art. 132-1

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles ;
- Les autres contributions accordées par l'autorité de tarification.

Ces fonds dédiés sont dénommés « fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS ». Ils fonctionnent selon les modalités prévues aux articles 132-3 à 132-4 du règlement précité.

### ✓ Fiscalité

L'association étant déclarée d'utilité publique, elle est autorisée à procéder à la délivrance de reçus fiscaux. Elle est également autorisée à recevoir des dons.

L'activité de l'association ne figure pas dans le champ de l'application de la TVA.

De plus, du point de vue fiscal, l'association est soumise à l'impôt des sociétés au titre des plus-values sur les placements financiers.

### ✓ Fonds propres

Les fonds propres sont constitués des fonds avec ou sans droit de reprise du financeur, des réserves, du report à nouveau et résultats, ainsi que des subventions d'investissements et provisions réglementées.

Les montants concernés sont évalués à leur valeur historique.

### ✓ Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont été amorties suivant le mode linéaire. La durée d'amortissement retenue a été celle de la durée d'usage prévue de l'immobilisation, à savoir :

- Concessions et droits similaires : de 3 à 5 ans
- Agencements et aménagements de terrains : de 5 à 20 ans
- Constructions : de 10 à 60 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriels : de 3 à 10 ans
- Autres immobilisations incorporelles : de 3 à 10 ans

### ✓ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées dès lors qu'il existe un risque de perte de valeur à la clôture de l'exercice.

✓ Stocks

Les produits et marchandises stockés sont évalués au coût d'achat pour les biens achetés.

✓ VMP

Les VMP sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale à la clôture de l'exercice.

✓ Subventions d'investissement

Lorsque les immobilisations financées sont amortissables, la reprise de la subvention s'opère au même rythme que la dotation aux amortissements des biens concernés sur la base du taux de subventionnement.

✓ Provisions

Autres provisions réglementées

Conformément au CASF, il est permis aux associations relevant du secteur médico-social de provisionner les plus-values issues des produits financiers ainsi que des cessions d'éléments d'actif.

Celui-ci étant toutefois en contradiction avec les règlements comptables, l'association décide de ne plus pratiquer de provisionnement.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources, précisées quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant est incertain, au profit des tiers. Il doit être certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie pour l'association ; ou bien sans contrepartie équivalente.

Les provisions pour risques sont constituées sur la base des éléments de charge connus à la clôture de l'exercice et actualisées annuellement.

Il n'y a aucun litige au 31/12/2022.

Provision IFC

L'association comptabilise également des provisions pour départ à la retraite. L'établissement procède à l'enregistrement de ses engagements au titre des départs à la retraite, selon la méthode dite actuarielle conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02, estimée par le logiciel de gestion des Ressources Humaines.

Les critères retenus pour cette estimation sont les suivants :

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Evolution annuelle des salaires : 3%
- Taux monétaire : 3,75%
- Taux de charges patronales non cadre :49%
- Taux de charges patronales cadre 59%
- Dont Taux de taxes sur les salaires 11%
- Turn Over : env. 6,6%

✓ Emprunts

L'association n'a pas souscrit d'emprunt structuré et n'a pas recours au SWAP de taux d'intérêt.

✓ Dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

✓ Séparation des exercices

Produits à recevoir

L'association comptabilise un produit à recevoir lorsque le produit est un produit connu avec certitude à la clôture de l'exercice N mais que la pièce comptable correspondante n'a pas encore été émise ou reçue.

Ces produits à recevoir peuvent correspondre à des produits notifiés mais non encaissés (Réquisition des Antilles et remboursements assurance) ou de l'allocation logement des résidents de l'EAM (mois de décembre).

Produits constatés d'avance

Concernant les dotations, lorsque la notification porte sur une période excédant celle de l'exercice, le montant comptabilisé sur l'exercice est déterminé au prorata des périodes concernées.

Lorsqu'une subvention d'exploitation est allouée à l'association mais que la charge correspondante n'a pas été réalisée, les sommes perçues sont comptabilisées en produits constatés d'avance.

Lorsqu'une recette diverse a été intégralement facturée par l'association alors que la prestation correspondante n'a pas été intégralement réalisée, les sommes perçues sont comptabilisées en produits constatés d'avance.

### Intérêts courus non échus

Les intérêts sur emprunts dus au 31 décembre mais non échus sont valorisés conformément aux modalités de calcul applicables à chaque emprunt contracté ; dès lors que l'ICNE est significatif (supérieur à 1000 euros).

### Charges à payer

Les charges à payer sont valorisées sur la base des montants engagés. Les charges à payer rattachées à l'exercice comprennent :

- La valorisation des marchandises et prestations réceptionnées non comptabilisées (factures fournisseurs non parvenues), effectuée sur la base des montants engagés,

- La valorisation des charges de personnel et charges afférentes (dettes fiscales et sociales), effectuée après recensement des éléments à rattacher à l'exercice sur la base des éléments connus, et notamment la provision pour congés payés.

### Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont identifiées et valorisées après revue de la périodicité de facturation des principales prestations récurrentes comptabilisées (contrats de maintenance, assurances, loyers, téléphone, énergie et fluide, etc.).

## Tableau des Immobilisations

Tableau des Immobilisations				
Période de 01/2022 à 12/2022				
Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2021	Acquisitions 2022	Cessions 2022	Immobilisations au 31 Décembre 2022
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>59 082</b>	<b>5 847</b>	<b>0</b>	<b>64 929</b>
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	59 082	5 847	0	64 929
Fonds commercial	0	0	0	0
- dont droit au bail	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>9 517 991</b>	<b>195 012</b>	<b>1 942 949</b>	<b>7 770 055</b>
Terrains	8 958	0	0	8 958
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	259 700	0	0	259 700
Constructions	7 265 361	31 105	1 897 031	5 399 435
Installations, matériel et outillage techniques	980 829	58 229	9 958	1 029 099
Autres immobilisations corporelles	995 042	105 679	27 858	1 072 862
Immobilisations corporelles en cours	8 102	0	8 102	0
<b>Immobilisations financières</b>	<b>222 755</b>	<b>9 075</b>	<b>4</b>	<b>231 826</b>
Participations	8 690	0	4	8 686
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	201 858	0	0	201 858
Prêts	0	9 075	0	9 075
Autres immobilisations financières	12 206	0	0	12 206
<b>TOTAL IMMOBILISATION</b>	<b>9 799 828</b>	<b>209 934</b>	<b>1 942 953</b>	<b>8 066 810</b>

## Tableau des Amortissements et Dépréciations

AC - Amortissements et dépréciations				
Périodes de : 01/2022 à 12/2022				
Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2021	Dotations 2022	Diminutions 2022	Amortissements et dépréc. au 31/12/2022
<b>Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles</b>	<b>52=218</b>	<b>10=364</b>	<b>0</b>	<b>62=582</b>
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	52 218	10 364	0	62 582
28050000 ATS LICENCES LOGICIELS	32 848	10 282	0	43 130
28051000 DOT ATS LOGICIELS Teletra	19 370	82	0	19 452
Fonds commercial (établissements privés)	0	0	0	0
- dont droit au bail	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
<b>Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles</b>	<b>6=060=752</b>	<b>510=934</b>	<b>1=107=746</b>	<b>5=463=940</b>
Terrains	0	0	0	0
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	151 831	16 811	0	168 642
28120000 ATS VOIES ET RESEAUX	151 831	16 811	0	168 642
Constructions sur sol propre	4 491 474	292 331	1 075 487	3 708 317
28130000 ATS BATIMENTS	3 805 286	206 311	1 070 553	2 941 044
28135000 ATS INST GENERALE A AI	686 187	86 020	4 934	767 274
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0
Installations, matériel et outillage techniques	766 002	92 292	5 819	852 476
28151000 ATS MAT OUT SERV GENERAUX	439 137	52 116	1 937	489 316
28152000 ATS MAT OUT MEDICAL	298 275	36 323	3 882	330 716
28154000 ATS MAT OUT ANIMATION	28 590	3 854	0	32 444
Autres immobilisations corporelles	651 445	109 499	26 440	734 504
28181000 ATS AMENAGT INSTALLAT.	40 797	7 218	5 874	42 142
28182000 ATS MAT TRANSPORT	281 995	41 202	0	323 197
28183000 ATS MAT BUREAU & INFORMAT	20 766	12 385	0	33 151
28183100 ATS INFORMATIQUE	186 947	25 010	20 567	191 391
28184000 ATS MOBILIER	120 118	22 816	0	142 934
28185000 ATS CHEPTEL	822	868	0	1 689
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
<b>Dépréciations des immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>6=112=970</b>	<b>521=298</b>	<b>1=107=746</b>	<b>5=526=522</b>



## Etat des Échéances des Créances et des Dettes

Association Rey-Leroux - Période de 01/2022 à 12/2022	
Libellé	Montant brut 2022
<b>CREANCES (a)</b>	
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>	
Créances rattachées à des participations(25-26)	8 685,74
Prêts (274)	9 075,00
Autres immobilisations financières (271à 273, etc)	214 064,93
<b>Créances de l'actif circulant :</b>	
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	269 214,47
Autres créances clients (4096,4097, etc)	985 709,22
Personnel et comptes rattachés (421,)	0,00
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	37 467,07
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf )	1 127 692,85
Autres	
Charges constatées d'avance (486)	61 232,82
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>2 713 142,10</b>
<b>DETTES (b)</b>	
Emprunts obligataires convertibles (161)	0,00
Autres emprunts obligataires (163)	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ..)	1 026 197,61
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408)	512 162,12
Personnel et comptes rattachés (421,)	347 860,31
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	490 975,04
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf )	21 302,67
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269,279,404,405)	0,00
Autres dettes (solde créditeur 409, 41, 45, 46, ... )	30 150,57
Produits constatés d'avance (487)	694 615,63
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>3 123 263,95</b>

Provisions inscrites au BILAN

Association Rey-Leroux - Période de 01/2022 à 12/2022

Prov., dép., fds déd. et rés. compens.	Montants 2021	Dotations de l'Exercice 2022	Reprises de l'Exercice 2022	Montants 2022
<b>Réserves de Compensation</b>				
106856 - Des Déficits d'Exploitation				
106857 - Des Charges d'Amortissement				
<b>Provisions Réglementées</b>				
141 - Destinées à la Couverture du Besoin en Fonds de Roulement				
142 - Pour Renouvellement des Immobilisations				
143 - Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)				
144 - Provisions pour impôts (établissements privés)				
145 - Amortissements Dérogatoires				
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)				
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)				
148 - Autres provisions réglementées				
<i>Les provisions réglementées ont été reprises au 31 décembre 2021</i>				
<b>Provisions pour Risques et Charges</b>				
151 - Provisions pour Risques	0	0	0	0
152 - Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)	0	0	0	0
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)	641 676	0	24 020	617 656
154 - Provisions pour restructurations (ESSMS privés)	0	0	0	0
155 - Provisions pour impôts (ESSMS privés)	0	0	0	0
156 - Provisions pour renouvellement des immobilisations (ESSMS privés)	0	0	0	0
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices	0	0	0	0
158 - Autres Provisions pour Charges	0	0	0	0
<b>Dépréciations</b>				
29 - Dépréciation des Immobilisations	0	0	0	0
39 - Dépréciation des Stocks et En-Cours	0	0	0	0
49 - Dépréciation des Comptes de Tiers	25 123	0	0	25 123
59 - Dépréciation des Comptes Financiers	0	0	0	0
<b>Fonds Dédiés</b>				
191 - Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0	0	0
192 - Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS	300 000	234 997	261 512	273 485
194 - Sur Subventions de Fonctionnement	0	0	0	0
195 - Sur Dons Manuels Affectés	0	0	0	0
196 - Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	0	3 985	0	3 985
<b>Total des Fonds dédiés</b>	<b>300 000</b>	<b>238 982</b>	<b>261 512</b>	<b>277 470</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>966 799</b>	<b>238 982</b>	<b>285 532</b>	<b>920 249</b>

## Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS	2022	2021
Sur opérations de gestion	221 346	70 297
Sur opérations en capital	917 836	672 291
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	45 676
<b>TOTAL V</b>	<b>1 139 182</b>	<b>788 263</b>

CHARGES EXCEPTIONNELLES	2022	2021
Sur opérations de gestion	206 831	16 482
Sur opérations en capital	827 101	462 690
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	0	0
<b>TOTAL VI</b>	<b>1 033 932</b>	<b>479 172</b>

## Tableau de suivi des fonds dédiés

Association REY-LEROUX – Période de 01/2022 au 12/2022

FONDS DEDIES	Montants 2021	Dotations 2022	Reprises 2022	Montants 2022
<b>Fonds Dédiés</b>				
191 - Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0	0	0
192 - Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS	300 000	234 997	261 512	273 485
194 - Sur Subventions de Fonctionnement	0	0	0	0
195 - Sur Dons Manuels Affectés	0	0	0	0
196 - Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	0	3 985	0	3 985
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>300 000</b>	<b>238 982</b>	<b>261 512</b>	<b>277 470</b>

## Tableau de variations des fonds associatifs

Association REY-LEROUX - Période de 01/2022 à 12/2022

Nature des provisions et des réserves	Montant Début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 753 899				1 753 899
Dons					-
<b>Réserves :</b>					-
Réserves d'investissement	3 032 113				3 032 113
Réserves de trésorerie	502 661				502 661
Réserves de compensation	216 568				216 568
Réserves de couverture du BFR					-
Autres réserves					-
Report à nouveau excédentaire	442 568	105 631	415 197		963 397
Report à nouveau déficitaire	- 947 374				- 947 374
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>					-
- Hors activités ESMS					-
- Activités ESMS					-
- non affecté					-
Autres fonds associatifs					-
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise :</b>					-
Apports					-
Report 1/3 financeur					-
Report à nouveau déficitaire	- 1 101 067	-721 857			- 1 822 924
Report à nouveau bénéficiaire	1 412 585	162 479	17 690		1 592 754
Report à nouveau dépenses rejetées	- 165 252				- 165 252
Report à nouveau charges&prod différés	- 8 832				- 8 832
Subventions d'investissement					-
Autres subventions d'équipement	489 582		14 800,00	432 887	71 495
Autres subventions d'investisst reprise	- 26 548		- 17 836		- 44 384
<u>Provisions réglementées</u>					-
Diff/réalisation éléments d'actifs					-
Autres provisions réglementées					-
<b>TOTAL I</b>	<b>5 600 903</b>	<b>- 453 747</b>	<b>429 851</b>	<b>432 887</b>	<b>5 144 120</b>

**Tableau des Emprunts**

Association Rey Leroux - Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Libellé	Dettes en fin d'exercice N-1	Remboursements en capital (1)	Intérêts (2)	Annuités (1)+(2)	Dettes en fin d'exercice N	Date	Montant	Durée	Taux
<b>C/163 Emprunts obligataires</b>									
<i>C/ 1631-Emprunts obligataires remboursables in fine</i>									
<i>C/ 1632-Autres emprunts obligataires</i>									
<b>C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit</b>	<b>1 318 427</b>	<b>292 229</b>	<b>18 214</b>	<b>310 443</b>	<b>1 026 198</b>				
<i>C/ 1641 Emprunts en euros</i>									
EMPRUNT BPO F BERNARD 2009	198 435	98 871	1 130	100 001	99 564,68	2009	350 000	25	4,7
EMPRUNT BFCC UF2 2004	-	-	-	-	-	2004	917 000	15	3
EMPRUNT CDC UF2 2005	515 224,00	64 772,63	8 758,81	73 531,44	450 451,37	2004	1 370 000	25	LA + 1.2
Emprunt BFCC CARFOUR - 2009	217 926	14 157	7 443	21 600	203 768,81	2009	350 000	25	3,8
Emprunt Caisse Epargne 2015 Véhicule Direction	-	-	-	-	-	2015	21 500	3	0,58
Emprunt Caisse Epargne 2015 2 Véhicules	-	-	-	-	-	2015	42 865	3	0,63
BPO 2016	75 000	42 857	324	43 181	32 142,75	2016	300 000	7	0,55
Emprunt BPO C SSR 2017	86 743	28 741	456	29 197	58 002,01	2017	200 000	7	0,6
Emprunt BFCC SSI	225 098	42 830	103	42 933	182 267,95	2020	300 000	7	0,3
<i>C/ 1643 Emprunts en devises</i>									
<i>C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne</i>									
<i>C/ 1648 Autres emprunts auprès des établissements de</i>									
<b>C/167 Emprunts assortis de conditions particulières</b>									
<i>C/ 1672 Titres associatifs</i>									
<i>C/ 1673 Prêts de l'Etat</i>									
<i>C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP</i>									
<i>C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics</i>									
<i>C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie</i>									
<i>C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières</i>									
<b>C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)</b>									
<b>TOTAL</b>	<b>1 318 427</b>	<b>292 229,12</b>	<b>18 214,34</b>	<b>310 443</b>	<b>1 026 197,57</b>	-	<b>3 851 365</b>		

## Tableau des contributions volontaires

Association Rey Leroux - Période du 01/01/2022 au 01/12/2022

Postes	Taxe sur les	Formation	Rémunération	Rémunération	Charges de	Charges de	Autres charges	Autres charges	Total
	salaires SA	Professionnelle	PM (budget	PNM (budget	sécu 6451	sécu 6452	Sociales 6471	Sociales 6472	
	-631	et GIALI SA	SA) 642	SA) 641	(budget SA)	(budget SA)	(budget SA)	(budget SA)	
		-633							
Enseignant Spécialisé (ancienneté 5 ans) - indice 519	3 024	150		30 305	13 375		631		47 485
Enseignant Spécialisé (ancienneté 5 ans) - indice 519	3 024	150		30 305	13 375		631		47 485
Enseignant Spécialisé (ancienneté 5 ans) - indice 519	3 024	150		30 305	13 375		631		47 485
									<b>142 455</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### ✓ Subventions, dotations globales, produits de la tarification

Les produits sont comptabilisés dès l'attribution lorsqu'il n'y a pas de conditions suspensives pour le montant prévu dans la convention d'attribution. Les produits conditionnés à la réalisation d'un niveau de dépenses éligibles sont comptabilisés au prorata du niveau de dépenses réalisées. Lorsqu'il existe un risque de reversement, une provision est comptabilisée afin de couvrir le risque de reversement.

### ✓ Compléments d'informations sur les immobilisations

Les travaux en lien avec les dégâts des eaux à l'UF2 sur le groupe Calypso ont été réalisés en 2022 pour un montant de 15 260€. La totalité a été prise en compte.

### ✓ Rémunération des dirigeants

Seul un poste de directrice adjointe figure dans les rémunérations des plus hauts cadres dirigeants, une telle information conduirait à communiquer une rémunération individuelle considérée comme confidentielle.

### ✓ Honoraires commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 9 600 €

Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 9 600 €

### ✓ Effectifs

Effectifs de l'Association par structure

<i>Structure</i>	<i>ETP CDI</i>
<i>EAM</i>	<i>32,39</i>
<i>EEAP</i>	<i>23,98</i>
<i>IEM</i>	<i>36,51</i>
<i>SESSAD</i>	<i>10,69</i>
<i>ASSOCIATION</i>	<i>103,59</i>